Envoyé en préfecture le 18/07/2024 Reçu en préfecture le 18/07/2024

ARRONDISS

Publié le T DE DOUAI

ID: 059-215904491-20240718-ARR2024\_O7\_18-AI

## - VILLE D'ORCHIES -

Le Maire de la Ville d'ORCHIES,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-18 et suivants relatifs aux délégations de fonctions et article L 2122-32 relatif aux fonctions d'officier d'Etat Civil,
- CONSIDERANT que le Maire et les Adjoints sont absents de la Commune le samedi 31 août 2024, il y a lieu de nommer un officier d'Etat Civil suppléant afin de procéder à l'enregistrements des actes d'état civil prévus à cette date,

## ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Frédéric SZYMCZAK, Conseiller Municipal Délégué, est délégué dans les fonctions d'officier d'état civil de la Commune d'ORCHIES le samedi 31 août 2024.

<u>ARTICLE 2</u>: Ampliation du présent arrêté sera transmis à M. le Sous-préfet de DOUAI et M. le Procureur de la République de DOUAI.

<u>ARTICLE 3</u>: Madame la Directrice Générale des Services est chargée de la notification du présent arrêté.

Le 1 8 JUIL 2024

Le Maire,

Ludovic ROHART

Arrêté transmis en Sous-préfecture de DOUAI le 1 8 JUIL 2024 Publié le 1 8 JUIL 2024 Certifié exact, Le Maire